

Critères d'admission en Licence d'histoire

La décision d'admission est prononcée par la Commission d'admission après examen du dossier complet. Nous indiquons ci-dessous les critères généraux afin d'orienter votre demande sur le bon niveau de référence. Ce tableau ne préjuge pas de la décision qui sera prise : il a seulement pour but de vous aider dans votre démarche.

Niveau validé au moment de l'inscription	Niveau d'admission de référence en Licence histoire
CPGE, avec option histoire et 60 crédits validés	L3
L3 de droit, sciences économiques, sciences humaines et sociales (dont géographie, sociologie), histoire de l'art, lettres	L2, ou L3 selon le dossier
L2 de droit, sciences économiques, sciences humaines et sociales (dont géographie, sociologie), histoire de l'art	L2, ou L1 selon le dossier
L1 de droit, sciences économiques, sciences humaines et sociales (dont géographie, sociologie), histoire de l'art	L2 si matières d'histoire validées (par exemple dans le cadre d'une mineure histoire), sinon L1
L3 de sciences et techniques, secteur santé, AES, LLCER	L2, ou L1 selon le dossier
L2 de sciences et techniques, secteur santé, AES, LLCER	L1, ou L2 selon le dossier
L1 de sciences et techniques, secteur santé, AES, LLCER	L1
Bac +2 BTS/IUT	L1 (L2 envisageable selon dossier)
Baccalauréat	L1

Ps : La langue vivante peut faire l'objet d'une validation en plus, réalisée à la rentrée sur demande adressée au responsable de la Licence.

Les responsables de la Commission d'admission. Limoges, avril 2022.